

**L'écho**

**d'Argancy**

**2022**

**Bonne année**

**Meilleurs voeux**

**Abondance - Aide - Amitié - Amour  
Bienveillance - Bonheur - Chance  
Confiance - Espoir - Gentillesse  
Harmonie - Inspiration - Joie  
Magie - Paix - Partage - Passion  
Plénitude - Réussite - Rêve - Santé  
Solidarité - Sourire - Succès**

**N° 103  
Janvier 2022**

# Sommaire

## Jouons un peu !

Nous avons caché dans ces pages, le mot « Archanciacum » qui est, comme chacun sait, la dénomination d'Argancy au temps des romains.

Un bon d'achat de 50 € sera offert à celui ou celle qui l'aura trouvé le premier.

Coupon réponse page 37 à découper et à déposer à la mairie.



## Illiwap

### Argancy compte désormais 574 utilisateurs !

Les événements récents ont montré à tous combien il était important de rester informé en temps réel. Vous aussi, si vous voulez garder le contact et être tenus au courant de toutes les informations concernant la commune : téléchargez Illiwap dans l'App Store ou Google play. C'est gratuit, sans publicité et sans inscription des utilisateurs.

Une fois l'application téléchargée, il vous sera demandé :

Entrer code/recherche station

Notez :

Argancy

N'oubliez pas d'aller dans les paramètres de votre téléphone et de cocher : « accepter les notifications ».



|  |    |
|--|----|
| Conseil municipal du 8 octobre 2021                | 4  |
| Conseil municipal du 3 décembre 2021               | 6  |
| Conseil municipal du 22 décembre 2021              | 9  |
| <b>Commission jeunesse</b>                         | 10 |
| <b>Civisme</b>                                     | 11 |
| <b>Les services techniques ont la parole</b>       | 12 |
| Plantation mécanisée des bulbes de narcisses       |    |
| Johan Mannis intègre l'équipe                      |    |
| <b>Personnel communal</b>                          | 13 |
| Laurence Kmiecik et Elisabeth Choppé               |    |
| Bienvenue à Stéphanie Marchal                      |    |
| <b>Vivre à Argancy</b>                             | 14 |
| Noces d'or des époux Mangeat                       |    |
| Noces de diamant des époux Herrmann                |    |
| Baptême républicain                                |    |
| Brioche de l'amitié                                |    |
| Troc aux plantes                                   |    |
| Concours des maisons fleuries                      |    |
| 11 novembre à Flévy                                |    |
| Un enfant, un arbre                                |    |
| Repas des aînés                                    |    |
| Argancy garde sa 2 <sup>e</sup> fleur              |    |
| Téléthon   |    |
| Nouvelles décorations de Noël                      |    |
| Noël sur la place                                  |    |
| <b>Les associations ont la parole</b>              | 25 |
| 33 tours, nouvelle association                     |    |
| <b>Sportifs à l'honneur</b>                        | 25 |
| Argancy Pétanque                                   |    |
| <b>Groupe scolaire</b>                             | 26 |
| Saint Nicolas et Père Fouettard au groupe scolaire |    |
| <b>Collège de Maizières-lès-Metz</b>               | 28 |
| Théâtre sur le thème du harcèlement                |    |
| <b>Police intercommunale</b>                       | 29 |
| Le harcèlement commence par des petits riens       |    |
| Les chiens doivent être tenus en laisse            |    |
| Faites pucer vos animaux de compagnie              |    |
| <b>Bibliothèque</b>                                | 30 |
| <b>Environnement</b>                               | 31 |
| La brève écolo                                     |    |
| Des nichoirs pour les chouettes effraie            |    |
| 60 nichoirs pour les mésanges                      |    |
| <b>A savoir</b>                                    | 34 |
| Permanences du CALM pour 2022                      |    |
| Déneigement des trottoirs                          |    |
| Marché du jeudi                                    |    |
| Don du sang  |    |
| Concours Verlaine 2022                             |    |
| Nouvelle numérotation des sorties de l'A4          |    |
| Parc immobilier communal et intercommunal          |    |
| <b>Urbanisme</b>                                   | 38 |
| <b>Etat civil</b>                                  | 39 |

# Edito

Alors que début 2021, nous avions émis l'espoir que la pandémie serait maîtrisée, nous nous trompions...

Nous voici aujourd'hui à l'aube de 2022 et, malheureusement, LA COVID 19, sous une forme encore différente, n'a pas permis la cérémonie de présentation des vœux à la population prévue le 9 janvier 2022 puisque, chaque jour, les nouvelles, qu'elles soient diffusées par l'Etat, la Préfecture ou les médias, se veulent pessimistes.

Au cours de 2021, allant de confinement en déconfinement, nombre de décisions n'ont pas été faciles à prendre et souvent, elles ont été difficilement compréhensibles par tout un chacun. Nous nous sommes, cependant, toujours appliqués à respecter les directives gouvernementales et préfectorales aux fins de vous préserver, au mieux, les uns, les autres.

Depuis l'été dernier, les associations, de concert avec la municipalité, ont repris doucement quelques manifestations fort attendues ; à ce titre, je souhaite les remercier d'avoir limité leurs activités car sur notre commune, même s'il y a eu de nombreux cas de Covid, peu de familles ont été fortement impactées.

Le 28 novembre 2021, le traditionnel repas des anciens a encore pu se dérouler de manière un peu particulière (pass sanitaire exigé, observation stricte des gestes barrières) et ce sont quelques 110 personnes qui ont pu se retrouver en toute convivialité pour un bel après-midi festif.

Je souhaite aussi vous remercier tous pour votre patience car, depuis fin 2019, de nombreux chantiers sont en cours de réalisation dans notre commune, notamment avec le lotissement rue des Prés, le chantier d'extension de la mairie avec création de 3 logements, la création de 5 logements au 7 rue de Bussière. Tous ces chantiers qui ont duré du fait de la pandémie avec toutes les conséquences induites (manque de matériels, de personnels...) ont généré nombre de nuisances pas toujours supportables pour certains d'entre vous.

2022 en son début devrait voir la fin de ces trois chantiers et Argancy devrait retrouver un peu de sérénité de ce point de vue.

Pour mettre un peu de soleil dans nos vies, notre commune, grâce aux efforts des services techniques et leurs idées de fleurissement sur le thème de l'évasion, a su conserver sa deuxième fleur au concours des Villes et Villages fleuris.

Le thème choisi, en tenant compte des critères imposés par le concours, a été fort apprécié et beaucoup d'entre vous n'ont pas manqué d'adresser leurs félicitations à notre équipe technique.

Certains d'entre vous se sont cependant étonnés de voir des herbes hautes (groupe scolaire, zone des étangs, bords de routes...) laissant supposer une certaine négligence. Or, il s'agit de lieux choisis volontairement pour rester en fauche tardive, le but étant de préserver la biodiversité, un des critères importants du concours précité.

Vous l'avez sans doute remarqué aussi lors de vos promenades, des sorbiers des oiseleurs sont venus

compléter la butte paysagère qui a été créée dans la zone des étangs. Ces sorbiers ont été parrainés tout récemment par les 10 enfants nés en 2020 sur notre commune.

Dans cette même zone et en collaboration avec la L.P.O., une soixantaine de nichoirs à mésanges ont été installés pour essayer d'éradiquer de manière naturelle les chenilles processionnaires urticantes dont nous avons à connaître la présence depuis quelques années ; la mésange est le plus grand prédateur naturel connu de cette chenille et sa présence est un atout primordial dans la lutte alternative contre elle.

La commune a également revu sa manière de décorer le village pour les fêtes de fin d'année ; les décorations lumineuses utilisées jusqu'alors n'ayant pas échappé à leur propre obsolescence, leur remplacement était devenu indispensable pour conserver à la commune l'esprit festif des périodes de fêtes.

C'est donc de concert avec les services techniques qu'il a été décidé la modification d'une partie de l'existant pour passer en LED et de compléter avec de nouveaux décors lumineux basse consommation et/ou naturels confectionnés par les membres de l'Ecole Buissonnière.

2022 devrait connaître au cours de l'été, la rénovation du groupe scolaire Erckmann Chatrian. Celui-ci, après avoir été audité, s'est révélé comme un réel gouffre énergétique. Une fois les travaux réalisés, nous devrions constater de belles économies d'énergie.

Toutes ces décisions entrent dans le cadre d'un processus de développement durable dans lequel nous nous sommes engagés dès le début de notre mandat sans omettre qu'au quotidien, les bâtiments municipaux, quels qu'ils soient, demandent un investissement constant non négligeable pour qu'ils gardent leur brio.

Notre jeunesse, non plus, n'est pas oubliée puisque, suite à un sondage fait auprès de 160 jeunes de la commune âgés de 7 à 17 ans et aux différentes réponses reçues, notre équipe travaille actuellement sur la possible rénovation du city stade de Rugby et l'amélioration du skate park d'Argancy.

In fine, que vous dire de plus si ce n'est que cette nouvelle année soit belle pour chacun d'entre vous et qu'elle vous garde tous en excellente santé.

## BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2022

Jocelyne EMMENDOERFFER, Maire

à laquelle s'associent les adjoints, les conseillers et personnels municipaux qui restent mobilisés à vos côtés pour le bien vivre à Argancy-Olgy-Rugy.

« Ce n'est pas le temps qui passe  
mais plutôt nous qui le traversons »



## Réhabilitation d'un bâtiment existant, maison de village en logements

### Avenant n° 6

Mme le maire informe le conseil municipal de l'avenant n° 6 au marché « réhabilitation d'un bâtiment existant, maison de village, en logements » établi par Julie Jaeger, architecte.

Cet avenant intervient suite aux modifications apportées suivantes :

**Titulaire du marché : SASU Revêtements Façades Peintures Bâtiment de Théding.**

- Création d'un mur en limite séparative d'environ 17 ml prestation enduit + couvertines

Montant initial du marché : 32 019,50 € HT

Montant de l'avenant précédent : 2 353,63 € HT

Montant du nouvel avenant : 2 551,80 € HT

**Nouveau montant du marché : 36 924,93 € HT**

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, accepte cet avenant et charge Mme le maire de son application.

### Prolongation de la mission de coordination sécurité et protection de la santé

Mme le maire informe le conseil municipal de la réception d'un avenant pour prolongation de mission de coordination sécurité et protection de la santé concernant le marché « réhabilitation d'un bâtiment existant, maison de village, en logements ».

**Coordonnateur SPS : AP Coordination (SASU) de Yutz**

Montant de l'avenant : 1 378,00 € HT

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, accepte cet avenant et charge Mme le maire de son application.

## Transformation et extension de la mairie création de trois logements

### Avenant n° 1

Mme le maire informe le conseil municipal de l'avenant n° 1 « transformation et extension de la mairie et création de trois logements » établi par Coralie Gerbes, architecte.

**Titulaire du marché : EGPL d'Amanvillers**

Cet avenant intervient suite aux modifications apportées suivantes :

- dépose de la toile de verre existante et enduisage en deux couches des murs détapissés
- mise en peinture des radiateurs existants de la mairie

Montant initial du marché : 27 980,00 € HT

Montant de l'avenant n° 1 : 2 505,57 € HT

**Nouveau montant du marché : 30 485,57 € HT**

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, accepte cet avenant et charge Mme le maire de son application.





## Prime d'intéressement à la performance pour la police municipale

Mme le maire propose au conseil municipal de mettre en place une prime d'intéressement à la performance collective des services (PIPES) pour le service de la police municipale mutualisée.

Cette prime permettrait d'augmenter l'attractivité de ce service dont le recrutement d'agents s'avère compliqué, cela étant dû pour beaucoup aux différences de salaire constatées avec les communes environnantes. Elle valoriserait le travail des agents et ne pourrait qu'améliorer le service rendu au public par ceux-ci.

Considérant que les conditions d'octroi de cette prime pourront être revues annuellement en fonction de l'évolution du service,

Mme le maire propose :

- l'instauration de la prime d'intéressement à la performance collective des services au profit des agents de la police municipale mutualisée à compter de cette année 2021,
- le montant maximal de cette prime pouvant être versé sera assujéti à la validation d'indicateurs de mesures mis en place dans le service,
- la prime sera servie en un seul versement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la proposition de mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services à partir de cette année 2021,
- décide d'inscrire au budget le montant de cette prime.

## Demande de subvention - Réalisation d'audits énergétiques / Climaxion Diagnostics des bâtiments publics et associatifs

Nicolas Frey, adjoint au maire, expose que la collectivité souhaite réaliser le diagnostic énergétique complet de 13 bâtiments communaux : ateliers municipaux, mairie, groupe scolaire, salle des fêtes, maison des associations/presbytère, église, mairie annexe de Ruy, tennis couvert, appartements à Ruy, appartements « La Fermette », boulodrome, bibliothèque, salle d'activités.

MATEC propose de réaliser cette mission pour un montant de 9 800,00 € HT, soit 11 760,00 € TTC.

Des subventions pourraient financer cette mission à hauteur de 70% maximum pour un plafond de 750 € par bâtiment.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet,
- autorise Mme le maire à solliciter la subvention selon les règles du dispositif,
- autorise Mme le maire à prendre en compte la différence induite par le refus de la subvention sollicitée,
- autorise Mme le maire à signer tous les documents afférents à ce projet et à la demande de subvention.



## Extension de la mairie et création de 3 logements

### Avenant n° 1 au lot 11 - Sols souples

Mme le maire informe le conseil municipal de l'avenant n° 1 au lot 11 - sols souples - au marché « transformation et extension de la mairie et création de 3 logements » établi par Mme Coralie Gerbes, architecte.

#### **Titulaire du marché : SAS Corbiaux de Basse-Ham**

Cet avenant intervient suite aux modifications apportées suivantes :

- révision des surfaces à traiter avec la fourniture et pose d'une barrière anti-remontée d'humidité

Montant initial du marché : 13 428,54 € HT

Montant de l'avenant n° 1 : 1 020,00 € HT

Nouveau montant du marché : 14 448,54 € HT

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 voix contre, accepte cet avenant et charge Mme le maire de son application.

## Convention de mise à disposition d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme entre Rives de Moselle et Argancy

### Avenant n° 3

Mme le maire rappelle qu'une convention de mise à disposition d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme a été conclue avec la communauté de communes « Rives de Moselle » en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015 ainsi que deux avenants délibérés en date des 22 janvier 2016 et 29 mars 2019. Actuellement, plusieurs prestations sont proposées par le service telles que l'instruction des autorisations d'urbanisme, l'instruction des AT ERP, la participation aux commissions communales de sécurité, l'assistance aux communes pour les questions relatives au droit de l'urbanisme (veille juridique, suivi des PLU).

Suite aux demandes de plusieurs communes pour la mise en place d'un suivi et contrôle des constructions autorisées, la commission d'aménagement de l'espace de la communauté de communes « Rives de Moselle » s'est prononcée favorablement à la mise en place par leur service instructeur d'une unité de gestion des infractions en matière d'urbanisme en charge, notamment, des contrôles de conformité des constructions pendant et après travaux.

Il précise que d'autres évolutions seraient mises en place comme la saisine par voie électronique, la réception des architectes en direct par le service mutualisé ou encore le portage ponctuel de procédures de modifications simplifiées du document d'urbanisme.

Après avoir pris connaissance de l'exposé de Mme le maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve ces modifications à la convention de mise à disposition d'un service mutualisé des autorisations d'urbanisme de la communauté de communes « Rives de Moselle » et autorise Mme le maire à signer l'avenant n° 3 à cette convention.

## Tarifs municipaux

Après avoir pris connaissance des tarifs des services communaux en vigueur pour 2021, le conseil municipal décide l'application des tarifs suivants pour l'année 2022.

| <b>Salle des fêtes</b> |                        | <b>Habitants hors de la commune</b> | <b>Habitants de la commune</b> |
|------------------------|------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|
|                        | Caution salle *        | 1 500 €                             | 700 €                          |
|                        | Caution vaisselle      | 200 €                               | 200 €                          |
| <b>24 heures</b>       | Petite salle           | 160 €                               | 69 €                           |
|                        | Grande et petite salle | 310 €                               | 137 €                          |
|                        | Cuisine                | 160 €                               | 0 €                            |
| <b>48 heures</b>       | Petite salle           | 300 €                               | 126 €                          |
|                        | Grande et petite salle | 600 €                               | 256 €                          |
|                        | Cuisine                | 160 €                               | 0€                             |
| <b>Vaisselle</b>       |                        | 120 €                               | 50 €                           |

\* Caution salle : dégradations diverses, ménage...

### Chèque loisirs enfants

Ils s'adressent aux enfants âgés de 3 à 25 ans et sont valables du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

| <b>Valeur du chèque loisirs</b> |                          |                           |                                  |
|---------------------------------|--------------------------|---------------------------|----------------------------------|
| <b>Par enfant</b>               | <b>Part de la mairie</b> | <b>Part de la famille</b> | <b>Valeur en chèques loisirs</b> |
| 20 chèques de 2 €               | 30 €                     | 10 €                      | 40 €                             |

### Chèque détente séniors

Personne de 62 ans et plus :

- chèque détente de 20 € valable du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

### Carte bibliothèque municipale

La carte « adhérent » bibliothèque municipale reste fixée à 2 € pour 2022.

## Cimetières

### Tarif columbarium

#### Nouveau cimetière

Tarif sépulture évolutive

- place individuelle 335 €

Tarif columbarium (pyramide) :

- case 2 urnes 335 €

Tarif columbarium (linéaire) :

- case 4 urnes 400 €

#### Ancien cimetière

- caverne pouvant contenir 4 urnes 381 €

### Tarif concession : 30 ans

- nouvelle sépulture 30 €
- renouvellement des sépultures 30 €



Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2022.

### Création d'un emploi d'agent d'entretien à temps complet

Mme le maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Compte tenu du départ à la retraite d'un agent des services techniques, il convient d'embaucher un nouvel agent d'entretien.

Madame le maire propose au conseil municipal la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit par décision expresse et pour une durée indéterminée.

L'agent contractuel devra justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'entretien et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : nettoyage et entretien des bâtiments communaux.

### Travaux d'éclairage public

Mme le maire présente au conseil municipal le diagnostic d'optimisation énergétique du réseau d'éclairage public sur nos trois villages, réalisé par MATEC, faisant ressortir 433 points lumineux couvrant environ 8,6 km de voies éclairées, pour une consommation annuelle moyenne de 150 000 kw/heure.

Les dépenses en éclairage public sont d'environ 23 000 € par an soit environ 18 € TTC par habitant alors que la moyenne en France est de 7.80 € TTC par habitant et ce malgré la mise en place par la commune en 2012 des dispositifs Altron permettant la réduction de puissance de 50 % entre 22 h et 6 h (environ 30 K€ d'investissement).

Le prix du kw/h ne cesse d'augmenter (+ 12 % entre 2016 et 2020) ainsi que celui de l'abonnement (+ 17% sur la même période). Parallèlement, les émissions de CO2 sont à environ 12,500 kg/an.

Notre commune étant engagée dans un programme de développement durable comprenant les économies d'énergie, il est sollicité du conseil l'autorisation de missionner MATEC aux fins :

- de rechercher les fournisseurs capables d'effectuer tous travaux sur notre réseau d'éclairage public et de nous chiffrer le coût afin de passer l'ensemble de notre éclairage public en LED, ce qui devrait amener une économie d'énergie de l'ordre de 70 % et baisser les émissions de CO2,
- d'intégrer dans cette recherche soit le coût des travaux en globalité, soit de manière pluriannuelle (sur trois ans),
- de rechercher toutes subventions auprès des organismes compétents tels que :
  - l'Etat dans le cadre de sa programmation « DETR/DSIL 2022 » pour une sollicitation de 20 à 40 % du coût HT des travaux
  - le conseil départemental dans le cadre du dispositif « AMBITION MOSELLE 2020-2025 » pour une sollicitation de 30 % du coût HT des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Mme le maire de missionner MATEC pour cette étude et constituer les dossiers de demande de subvention.





## Création d'une réserve communale de sécurité civile

La loi du 13 août 2004 rappelle que si l'État est le garant de la sécurité civile au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une « réserve communale de sécurité civile », fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire.

Il est proposé au conseil municipal de créer une réserve communale de sécurité civile, en faisant appel aux citoyens de la commune, chargée d'apporter leur concours au maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune,
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres,
- d'appui logistique aux opérations de secours,
- de surveillance de sites particuliers (observation des cours d'eau en cas de crue, participation à des rondes destinées à prévenir de pillage d'habitations évacuées, surveillance des ouvrages de protection).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer une réserve communale de sécurité civile. Un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation.

## Conseil municipal

### Principales décisions du 22 décembre 2021

#### Projet de modification simplifiée du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé le 26 janvier 2018 et modifié le 29 novembre 2019. Une procédure de modification simplifiée du PLU a été engagée afin de :

- modifier le tracé d'un « cheminement piéton et/ou cyclable à conserver » sur Ruggy,
- en zone UA et UB, délimiter les rues et places où les commerces, services et l'artisanat sont autorisés,
- faciliter l'implantation des pergolas par rapport aux limites séparatives en zone UA, UB et 1AU,
- modifier l'emprise au sol des annexes en zone UA, UB et 1AU et ne plus réglementer l'emprise au sol des piscines,
- en zone UB et 1AU et secteur Nh et Nhi, autoriser le bac acier simple ou imitation tuile et la tuile zinc en toitures. En UA, ils ne seront autorisés que pour les annexes,
- autoriser les toitures à lames et translucides pour les pergolas ainsi que les marquises en matériaux translucides en zone UA, UB, 1AU et les secteurs Nh et Nhi,
- autoriser les plaquettes de parements en façade à condition qu'elles ne constituent pas un habillage intégral et autoriser la pierre en zone UA, UB, 1AU et secteurs Nh et Nhi,
- en zone UA, autoriser les volets roulants à condition que les caissons soient intégrés à la fenêtre ou à la façade,

- en zone UA, UB, demander 1 emplacement de stationnement pour 50 m<sup>2</sup> de surface de plancher pour les commerces et activités de services.

À l'issue de la mise à disposition, Madame le maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Vu le dossier de projet de modification simplifiée du PLU, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir les modalités suivantes de mise à disposition du public du projet de modification du PLU :

- le dossier de modification du PLU sera mis à disposition du public en mairie pour une durée d'un mois, du 21 février 2022 au 23 mars 2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- pendant cette durée, un registre sera ouvert en mairie afin de recueillir les observations du public,
- un avis concernant la mise à disposition du public du dossier de modification du PLU sera affiché en mairie et aux autres endroits habituels d'affichage sur le ban communal ainsi que sur le site internet de la mairie, dans le journal « le Républicain Lorrain »,

Mme le maire est chargée de la mise en œuvre de ces modalités.

## Achat d'une parcelle au département de la Moselle

Mme le maire informe le conseil municipal qu'une demande de cession de parcelle, cadastrée section 10 parcelle 108, a été proposée au département de la Moselle.

Cette cession s'effectuera après approbation de la commission permanente du conseil départemental par acte administratif établi par le service des Affaires Foncières de la Direction des Routes et de Maintenance.

Après délibération, le conseil municipal autorise Mme le maire à signer tous documents administratifs.

## Commission jeunesse

### Enquête auprès des jeunes

Le conseil municipal a fait état dans son programme pré-électoral de sa volonté de « soutenir le développement d'une politique de jeunesse forte ».

Les investissements majeurs de 2019 à 2021 s'achèvent progressivement. La municipalité a décidé de réaliser une enquête par le biais d'un questionnaire, remis à chacun par courrier, sur les besoins de ces quelques 160 jeunes habitants concernés, âgés de 10 à 18 ans.

28 réponses nous ont été retournées et nous ont permis d'éclairer notre réflexion et d'axer nos priorités quant à la réalisation de projets aux attentes exprimées.

Parmi ceux-ci, et par ordre de préférence, nous retrouvons le city stade et le skate park.

Le conseil municipal s'étant réuni le 3 décembre 2021, et à l'unanimité sur proposition de la commission jeunesse, décide de mandater l'agence départementale MATEC pour l'étude de la rénovation et de l'amélioration du city stade de Rugy et du skate park d'Argancy.



City stade à Rugy



Skate park près de la salle des fêtes



## Stop aux incivilités

### Nuit halloweenistique à Argancy et dégradations

Au lendemain de la nuit d'Halloween, quelle ne fût pas la surprise pour les services techniques de la commune de constater que la boîte à livres située au niveau du groupe scolaire avait une nouvelle fois été saccagée.

Cette boîte à livres fait régulièrement l'objet de vandalisme divers et Dominique Truttmann qui se charge bénévolement de son bon fonctionnement clame son RAS LE BOL et on la comprend.

Devant tant de malveillance, la commune réfléchit au déplacement de cette boîte à livres.



## Rappel : voter est un acte citoyen

**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE  
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT  
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**

**INSCRIVEZ-VOUS  
SUR LES LISTES  
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT  
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

**INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 4 MARS 2022**  
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR [SERVICE-PUBLIC.FR](https://www.service-public.fr)
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12663\*02 À TÉLÉCHARGER SUR [SERVICE-PUBLIC.FR](https://www.service-public.fr))

**ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE  
10 ET 24 AVRIL 2022**



# Les services techniques ont la parole

## Plantation mécanisée de bulbes de narcisses

Dans le cadre du fleurissement de la commune, 2022 verra l'amélioration de la floraison printanière. Et quoi de plus efficace, durable et évocateur du printemps que les narcisses ?

Alors c'est décidé, cette année, nous mettons le paquet !

En effet, pas moins de 20 000 bulbes, dont plus de la moitié ont été plantés par un prestataire spécialisé avec une machine.

Nos services ont mis en place manuellement environ 9 000 bulbes dans certains bacs du village.

Cela représente presque 300 m<sup>2</sup> de surface répartie dans différentes zones (rue de la côte, rue de Metz, groupe scolaire, Ruggy).

L'avantage de cet aménagement est la pérennité puisque ces fleurs repousseront chaque année pendant une dizaine d'années.

Alors, rendez-vous au printemps pour voir apparaître toutes ces fleurs qui nous signaleront que les beaux jours reviennent.

Rémy Huber

Responsable des services techniques



## Un nouvel arrivant au sein de l'équipe technique

Depuis le 2 novembre 2021, un nouvel employé communal a fait son entrée au sein du service technique pour remplacer le départ d'un agent.

Il s'agit de Johan Mannis que vous aurez l'occasion de croiser dans les rues du village.

Nous lui souhaitons la bienvenue.



# Connaissez-vous les agents au service de notre commune?

Laurence Kmiecik et Elisabeth Choppé :  
ATSEM à l'école maternelle « Erckmann Chatrian » d'Argancy.

## Portraits

**Laurence** a tout d'abord préparé un C.A.P pour devenir préparatrice en pharmacie, mais très vite, elle a préféré se diriger vers « un métier plus joyeux, plus vivant », dit-elle : celui d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM).

Native d'Argancy, elle apprend après l'obtention de son diplôme, que la commune est à la recherche d'une seconde ATSEM. Elle candidate, obtient le poste, tout d'abord à mi-temps en tant que contractuelle, puis prépare son C.A.P petite enfance en 1997 avec réussite et se voit titularisée.

**Élisabeth** après une expérience de 7 années dans la vente, a fait le choix de postuler spontanément au sein de la commune. Dans un premier temps, elle a été agent de service au sein du périscolaire géré par les PEP 57, à l'époque. Puis après avoir décidé de passer son BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur), cette maman de trois enfants a candidaté au poste d'ATSEM qui était alors ouvert à la suite d'un départ à la retraite. Sa candidature a été retenue.



Depuis presque 30 ans pour Laurence et 6 ans pour Élisabeth, ces deux femmes discrètes accompagnent les enfants scolarisés au sein de l'école maternelle « Erckmann Chatrian ».

## Des journées bien rythmées

Dès le matin, elles accueillent les enfants à l'entrée de la classe, préparent le matériel éducatif et pédagogique nécessaires aux ateliers d'apprentissages, aident à l'habillage les enfants, soignent les petits « bobos », consolent lors de chagrins, accompagnent et surveillent la sieste et, en fin de journée, rangent la classe.

« Les missions qui nous sont confiées sont variées et nous demandent beaucoup d'adaptabilité » disent-elles.

En plus de tout cela, Élisabeth accompagne également les enfants qui habitent Rugby dans le bus et cela quatre fois par jour.

Toutes deux s'accordent sur le fait que pour faire ce métier, il faut être à l'écoute, patiente, faire preuve de calme et d'attention, savoir mettre les enfants en confiance.

Lorsqu'on leur demande ce qu'elles aiment le plus dans leur métier, elles nous confient « la relation avec les enfants, leur spontanéité ... ».

Véritables membres de la communauté éducative, Laurence et Élisabeth sont, toutes deux, de réelles collaboratrices des enseignantes de la classe dans laquelle elles évoluent.

## Bienvenue à Stéphanie Marchal

Stéphanie Marchal a été recrutée à compter du 13 décembre 2021 pour la gestion de la location de la salle des fêtes, suite au départ en retraite d'un agent.



## De l'or et du diamant à Argancy



### Philippe et Thérèse Mangeat, un couple en or

La municipalité a reçu en mairie, de manière intimiste vu la crise sanitaire, Philippe et Thérèse Mangeat pour les honorer à l'occasion de leurs noces d'or.

Pour la petite histoire, Philippe et Thérèse Mangeat ont croisé leurs regards il y a plus de 50 ans et ne se sont plus jamais quittés.

Ils se sont mariés à Pont-à-Mousson le 5 mars 1971 et ont accueilli au sein de leur foyer trois enfants, Pascal, Carine et Rémy, lesquels ont agrandi la famille, leur donnant à leur tour 6 petits enfants dont ils sont très fiers.

En 1987, ils sont venus habiter le lotissement de la chapelle à Olgy.

Philippe jouit depuis 2005 d'une retraite bien méritée, après toute une carrière professionnelle dans la banque ; Thérèse, quant à elle, a œuvré dans divers domaines d'activités jusqu'en 2009 où, elle aussi, a pris sa retraite.

Dès leur arrivée dans la commune, Philippe et Thérèse se sont très vite impliqués dans la vie associative, notamment depuis la création, par leur fils Pascal, du club « Les Bootleggers » en 1989, club dont Philippe a assuré la présidence de 1991 à 2001.

Philippe a beaucoup œuvré dans ce club puisque lors de sa création, les entraînements avaient lieu sur le terrain de football à Argancy, puis à Mondelange et à Hauconcourt (terrain de la raffinerie).

Mais, après de multiples entretiens avec Gérard Eggrickx, maire en place à l'époque, un terrain a été trouvé dans la zone des étangs à Argancy et le club, après travaux, a pu s'y installer sous le mandat de Roland Martin.

Philippe Mangeat peut être fier d'avoir apporté à notre commune le premier terrain de baseball de Lorraine homologué européen, fier aussi d'avoir vu le club évoluer et jouer en national, fier aussi d'avoir reçu des clubs américains, contribuant ainsi à faire connaître le nom d'Argancy de l'autre côté de l'Atlantique.

Il nous a avoué aussi en aparté : « mon plus grand plaisir a été de faire manger du camembert aux américains... ».

Thérèse, quant à elle, a toujours été aux côtés de son mari dans ses activités, assurant notamment l'intendance des « avant et après matchs », ce qui n'était pas une mince affaire.

Aujourd'hui, Thérèse et Philippe jouissent d'une paisible retraite en s'occupant des quatre petits enfants qui sont autour d'eux puisque leurs fils Pascal et Rémy vivent dans la région, seule Carine s'est éloignée et vit désormais en Angleterre.

Thérèse est aussi très active et pratique plusieurs sports (marche rapide, Aquagym, Tai Chi...) ; Philippe, quant à lui, s'adonne avec plaisir à la cuisine.

Après les avoir félicités et remis quelques attentions à Philippe et Thérèse, un verre de l'amitié a clos cette sympathique manifestation.

*« Un bon mariage est celui où chacun des époux a la chance de pouvoir tolérer l'intolérable de l'autre. »*

*Jean Rostand*





## Thérèse et Jean-René Herrmann un couple en diamant



« Le plus parfait amour est le toi et le moi  
devenu synonyme. »

Robert Sabatier

C'est en mairie d'Argancy que Jean-René et Marie-Thérèse Herrmann ont fêté leurs noces de diamant.

Jean-René est né le 7 avril 1938 à Argancy et Marie-Thérèse le 22 mai 1940 à Solgne.

C'est lors d'un bal à Maizières-lès-Metz qu'ils se sont rencontrés. Puis, ils ont fait plus ample connaissance mais de manière épistolaire car pendant 28 mois, Jean-René a effectué son service militaire en Tunisie.

Ils se sont dit "oui" le 13 octobre 1961. De leur union sont nés trois garçons : Francis, Jean-Marc et Gilles. Trois petits enfants : Quentin, Clothilde et Hortense ont agrandi le cercle familial.

Ils habitent Argancy depuis 1968.

Jean-René a fait sa carrière comme électricien à la Safe ; Marie-Thérèse s'est arrêtée de travailler pour élever ses enfants.

Aujourd'hui, Jean-René s'occupe de son jardin et Marie-Thérèse en plus de ses occupations habituelles, participe chaque mardi aux activités de l'association Loisirs et Partage.

La municipalité les a félicités pour ce beau parcours et leur a remis fleurs et cadeau avant de leur souhaiter encore beaucoup d'années de bonheur.

2 octobre 2021

## Baptême républicain de Margot Cigolini

### Un peu d'histoire

Le baptême républicain remonte à la révolution française, plus précisément au 8 juin 1794, date du décret qui précise que les communes seront les seules institutions habilitées à établir les actes d'état civil.

Cette pratique était depuis longtemps tombée dans l'oubli mais ces dernières années, il reprend du service.

Le baptême républicain est aussi appelé baptême civil et n'existe qu'en France. Il est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine.

S'il est dépourvu de toute valeur légale, le baptême républicain n'en est pas moins un acte hautement symbolique ; c'est en effet, aux parents et aux parrain et marraine d'entretenir l'engagement moral pris le jour du baptême.

Le 2 octobre 2021, Margot, accompagnée de ses parents et de sa famille a été accueillie en mairie par Jocelyne Emmendoerffer, maire, pour son baptême.

La voie de la République prône la liberté, l'égalité et la fraternité. Même si aujourd'hui Margot est trop petite pour comprendre, on devine, qu'à travers le choix de ses parents, ce sont leurs valeurs prioritaires pour son éducation.

Si ce baptême est un acte d'amour, il semble dire : « nous t'apprendrons à marcher seule dans les valeurs de la République ».

A travers le baptême, son parrain et sa marraine ont été garants de cette démarche en s'impliquant, eux aussi, dans cette volonté de protéger et de diriger vers les valeurs de la République.

Une écharpe bleu, blanc, rouge a été remise à Margot, faisant d'elle une petite citoyenne française, laquelle, un jour, participera à la vie communale, ira à l'école, à la bibliothèque, aura sa carte d'identité et votera.

**Nous souhaitons à Margot un très bel avenir républicain.**



16 et 17 octobre 2021

## Brioche de l'amitié

La vente des brioches de l'amitié a permis de collecter 1261 € qui ont été reversés à l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés de la vallée de l'Orne.

Cette année, ce sont les bootleggers qui ont mené à bien cette opération.

Merci à tous pour votre implication.



24 octobre 2021

## Troc aux plantes

Le troc aux plantes organisé par la municipalité en collaboration avec les membres du jury des maisons fleuries a connu une belle affluence, ce qui a permis de nombreux échanges entre amateurs de jardins, sans oublier de précieux conseils et astuces.

La bonne humeur étant au rendez-vous, les participants ont passé un bel après-midi.



13 novembre 2021

## Les mains vertes récompensées



La remise des prix du concours des maisons fleuries s'est déroulée samedi 13 novembre à la maison des associations.

- Le premier prix, un bon d'achat d'une valeur de 60 €, a récompensé le travail de M. et Mme Bernard.
- Le deuxième prix, un bon d'achat de 50 €, est revenu à M. Gérard Kirsch-Moerschel.

L'expérience des deux années passées a fait prendre conscience que le concours sur inscriptions ne fonctionnait pas. Pour 2022, il a donc été décidé de reprendre le concours sans inscription, comme il était organisé auparavant, avec un nombre de prix limité à cinq gagnants.

**Félicitations aux heureux récipiendaires pour leur travail !**



## 11 novembre à Flévy

Cérémonie en pluricommunalité avec Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery, Flévy, Trémery

11 novembre 1918, armistice de la première guerre mondiale



Une gerbe a été déposée au monument aux morts d'Argancy.



*« Honneur à nos grands morts.  
Grâce à eux, la France, hier soldat  
de Dieu, aujourd'hui soldat de  
l'humanité, sera toujours soldat de  
l'idéal. »*

*Georges Clémenceau*

Un lâcher de colombes a clôturé la cérémonie

20 novembre 2021

## Un bébé, un arbre



Le sorbier des oiseleurs est un arbre qui pousse rapidement et qui peut atteindre 15m de haut. Rustique, il est capable de supporter des températures très froides. Elegant, il change d'aspect au fil de l'année, se couvrant de fleurs au printemps et de fruits qui persistent tout l'hiver, pour le plus grand bonheur des oiseaux qui s'en nourrissent.

### Cet arbre est magique !

Pour les celtes et les germaines, il est sacré car il protège le bétail de la foudre.

Pour les écossais, il a le pouvoir de chasser les mauvais esprits qui rodent autour de la maison.

On dit également qu'il porte bonheur aux amoureux.

Sur invitation de la municipalité, les 10 enfants de la commune nés en 2020, ont parrainé leur arbre : un sorbier des oiseleurs.

La plantation de ces sorbiers a pour objet de saluer la venue au monde de ces dix bébés. Un arbre est en lui-même le symbole d'une vie à protéger puisqu'il est appelé à grandir, à se fortifier, tel un enfant.

C'est aussi une volonté communale qui s'inscrit dans le cadre d'un projet écologique visant à préserver la belle nature qui entoure nos trois villages.

Ces sorbiers ont été plantés à proximité de la butte paysagère qui longe les terrains de foot et de baseball.

Une rondelle de bois gravée du nom et de la date de naissance de chaque enfant a été fixée sur chaque arbre par les parents présents ou par un membre du conseil municipal.

Les enfants pourront ainsi rendre visite à leur arbre et deviendront fiers et responsables de celui-ci.

La plantation de ces arbres sera suivie d'autres, la municipalité continue ainsi le travail initié par les mandatures précédentes et perpétue la tradition du parrainage des enfants.







Lenny Stulfauth né le 1<sup>er</sup> avril 2020  
Représenté par Anthony Schoumacker  
conseiller municipal (à gauche)



Clara Brujère née le 5 mai 2020  
Représentée par Pascal Etienne  
conseiller municipal



Lissandro Burger né le 1<sup>er</sup> juillet 2020



Anna Beugueho née le 12 mai 2020



Eline Beugueho née le 12 mai 2020



Ayden Amadoro né le 7 août 2020  
Représentée par Laura Cavélius,  
conseillère municipale



Rose Mahé née le 7 septembre 2020  
Représentée par Aline Dehondt,  
conseillère municipale



Bastien Spiedt né le 24 septembre 2020  
Représenté par Isabelle Barsic  
conseillère municipale



Tessa Vidal  
née le 6 novembre 2020  
Représentée par  
Laurent Arnoux  
conseiller municipal



Eléana Kocmiel née le 23 décembre 2020

**Le programme des manifestations de fin et de début d'année a été perturbé encore une fois par la Covid.**

Voeux du maire au personnel communal du  
17 décembre 2021



Voeux du maire à la population  
du 9 janvier 2022



28 novembre 2021

## Repas des aînés

C'est après mûre réflexion et en prenant les mesures adéquates que la municipalité a maintenu le repas annuel des aînés, le 28 novembre à la salle des fêtes.

110 personnes ont répondu présentes pour ce moment festif, heureuses de se retrouver après 18 mois perturbés par la pandémie.

L'après-midi a été l'occasion de mettre à l'honneur les doyens de la commune.

Habitant Argancy, M. Albert Kritter avec ses 100 ans devance Mme Marie-Thérèse Rozaire et ses 94 ans.

A Olgy, Mme Germaine Haut, 91 ans, est en tête devant M. Maurice Stein qui la suit de près avec 89 ans.

A Rugy, M. Charles Rozaire 96 ans tient le record devant Mme Caroline Grancoïn, 88 ans.

La longévité de nos aînés montre combien il fait bon vivre à Argancy, Olgy, Rugy !



Les seniors qui avaient fait le choix de ne pas participer au repas ont été gâtés eux aussi. C'est ainsi que 114 coffrets pour une personne et 74 coffrets pour deux personnes ont été remis aux destinataires.



Photo souvenir prise juste avant le repas servi par David Ciré « Un chef à la maison », au cours duquel l'orchestre « Pôle Position » et Aymeric Teixeira, humoriste, ont assuré l'animation.





Mise à l'honneur de Dominique Truttmann qui consacre beaucoup de son temps à donner à nos boîtes à livres l'attraction qui fait leur succès.  
Merci Dominique !



A la demande d'Aymeric Teixeira, chacun s'est prêté au jeu dans la joie et dans la bonne humeur.



Merci à tous ces danseurs responsables qui ont gardé leur masque.

30 novembre 2021

## Argancy garde sa deuxième fleur

Jocelyne Emmendoerffer, Maire, Guy Neveux, 1<sup>er</sup> adjoint, Rémy Huber, responsable des services techniques, Marie-Christine Haller, membre de la commission maisons fleuries, ont répondu à l'invitation de Jean Rottner, Président de la Région Grand Est et de Arnaud Robinet, Vice Président Délégué à l'attractivité, au tourisme et à la culture de la Région Grand Est, Président de l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est pour la cérémonie de remise des prix des villes et villages fleuris 2021, le 30 novembre 2021 à Lunéville (54).

Garder la deuxième fleur, viser la troisième lors du concours des villes et villages fleuris est un travail de longue haleine.

Au cours de cette manifestation où de petits villages d'un peu plus de 100 personnes concourent au même titre que de grandes villes de 100 000 habitants, notre municipalité peut être fière du travail de ses services techniques, lesquels, en respectant le plus possible les critères drastiques imposés par ce concours, ont su faire en sorte que la commune conserve ses deux fleurs.

Félicitations renouvelées aux services techniques pour le maintien de nos deux fleurs et encouragement pour cette troisième fleur à atteindre dans trois ans, dont on sait que certains lauréats ont mis près de 10 ans à l'obtenir.





## Téléthon

La somme de 1007 € a été récoltée par l'association Argancy Pétanque lors de la journée en faveur du Téléthon, le samedi 4 décembre. Les licenciés du club ont répondu en nombre à cette manifestation.

Les élèves des écoles maternelle et élémentaire ont, quant à eux, récolté 100 kg de piles usagées qui seront valorisées par une association caritative.



## Nouvelles décorations pour Noël

Dans un souci écologique et d'économie d'énergie, la municipalité a entamé une réflexion concernant les décorations de Noël dont vous avez pu découvrir cette année les nouveautés. Une partie de l'existant est passé en LED et de nouveaux décors basse consommation ont été mis en place, complétés par des décorations naturelles confectionnées par l'association l'Ecole Buissonnière.

Il a été décidé de décorer uniquement les points centraux des trois villages (place de la mairie, école, Ruy, Olyg...).

Ceci est une première étape réalisée cette année, qui vient s'inscrire dans un plan de développement durable à plus long terme.

Tout cela s'est fait de concert avec les services techniques, dont les conseils et avis furent précieux afin de choisir au mieux les décors.

Un grand merci également aux enfants de l'Ecole Buissonnière qui y ont pris part, en réalisant de jolis emballages pour des paquets cadeaux destinés à orner les luminaires et divers endroits de la commune.





19 décembre 2021  
Noël sur la place



Comme tous les ans à l'approche des fêtes de fin d'année, l'interassociation a invité la population de nos trois villages à se retrouver, entre amis ou en famille, pour partager un moment convivial et chaleureux pour fêter Noël.

En cette période de regain de pandémie de Covid, avec le soutien de la municipalité, il a paru important de maintenir ce beau moment de partage, tout en prenant les précautions nécessaires au niveau sanitaire.

La population a répondu présente, en grand nombre, à cette invitation.

La présence du Père Noël avec sa monture ainsi que la distribution de bonbons a fait la joie des petits et des grands.

L'odeur du vin et du chocolat chauds accompagnés de churros et de marrons grillés a réchauffé les papilles et les coeurs.

Le photographe présent a immortalisé ces moments si précieux avec des photos personnalisées.

Un groupe de chanteurs de tous âges a interprété de très beaux chants de Noël et pour l'occasion, l'ouverture et la visite de la chapelle ont été très appréciées. Nul doute que l'esprit de Noël était bien au rendez-vous de ce dimanche 19 décembre, au coeur d'Argancy.

La municipalité remercie les nombreux bénévoles des différentes associations faisant partie de l'interassociation qui ont permis gracieusement la réussite de cette très belle journée.



# Les associations ont la parole

## 33 tours : une nouvelle association pour la jeunesse

Davy Klein, habitant d'Argancy, monteur vidéo à France 3 est passionné de tout ce qui touche à l'audiovisuel. Thomas Cigolini a pour passion la musique. Tous deux ont rencontré la municipalité pour créer une association à l'intention des jeunes d'Argancy.

### Pourquoi 33 tours ?

**Thomas :** "J'avais un groupe dont le nom était 33 car nous avons 33 ans. Davy et moi nous sommes mis d'accord pour que notre association s'appelle 33 tours".

### Quel est le but de cette association ?

**Davy :** "Le but est de développer une structure artistique de nature musicale et audiovisuelle. Notre grand projet est de créer un festival de musique à Argancy. De mon côté, je propose aux jeunes à partir de 14 ans des activités qu'ils souhaitent et qui n'existent pas dans la commune : escape-game, jeux de rôle, mise en scène à partir d'un scénario, des jeux de société géants ..."

**Thomas :** "Je m'adresse aux jeunes musiciens qui souhaiteraient créer un groupe dans le but d'un projet musical, je serai à leur côté pour les accompagner."

**Pour tous renseignements :**

**Courriel :** [33asso.tours@gmail.com](mailto:33asso.tours@gmail.com)



Davy Klein et Thomas Cigolini

La municipalité a mis à disposition de 33 Tours pour ses activités, l'ancien local près de la salle des fêtes et lui souhaite pleine réussite dans ses projets. Jeunes gens, n'hésitez pas à les contacter !

## Sportifs à l'honneur

### Championnat national pour les jeunes de la pétanque

Clara Wilhelm et Bastien Delhomme du club d'Argancy Pétanque sont allés affronter à St Yrieix près d'Angoulême, de grandes équipes habituées à participer au championnat national de pétanque.

Inscrite dans la catégorie benjamins-minimes (de 8 à 11 ans), l'équipe était la plus jeune de ce championnat et elle a rencontré dans une poule très relevée : Melun, Marmande et Marseille.

Leur coach Robert Hermet est très fier de leur parcours.

**Bravo à ces jeunes sportifs !**





# Groupe Scolaire

6 décembre 2021

## Saint Nicolas et Père Fouettard au groupe scolaire Erckmann Chatrian

Le 6 décembre 2021, en début d'après-midi, Saint Nicolas et Père Fouettard ont été accueillis comme il se doit par l'équipe municipale avant de se diriger vers le groupe scolaire, d'abord dans les classes de maternelle, puis dans les classes élémentaires.

Comme chaque année, ils ont reçu un accueil chaleureux des enfants mais aussi du corps enseignant qui est ici remercié pour sa contribution afin que cette belle tradition ne tombe pas en désuétude.

Chants interprétés avec cœur et distribution de cadeaux et de friandises ont couronné de succès ce bel après-midi.

Avant que Saint Nicolas et Père Fouettard ne se retirent, les enfants leur ont remis nombre de dessins auxquels ils ont porté une attention toute particulière. Père Fouettard, quant à lui, est reparti avec toutes ses baguettes, la majorité des enfants lui ayant assuré être très gentils... et il les a crus !



Ecole maternelle





Ecole élémentaire



Remise de jolis dessins par les élèves de la classe de Mme Tazi Zerbin.

### Ecole privée Marcel Van



Saint Nicolas et Père Fouettard n'ont pas oublié non plus de se rendre à l'école privée Marcel Van où 4 enfants scolarisés au sein de cet établissement, n'ont pas manqué de les accueillir chaleureusement par des chants très bien interprétés et dont Saint Nicolas a été fort touché.



Livres et friandises offerts par Saint Nicolas et la municipalité.

## Représentation théâtrale sur le thème du harcèlement

La commune d'Argancy a soutenu un projet de théâtre interactif au collège Paul Verlaine de Maizières-lès-Metz et de fait, le 22 novembre 2021, sur invitation, Jocelyne Emmendoerffer, maire, et Guy Neveux, 1<sup>er</sup> adjoint, ont assisté à cette représentation dont le thème était le harcèlement.

De petites scénettes avec participation des classes ont permis aux nombreux collégiens présents de prendre conscience que le harcèlement part souvent de tous petits riens.

Les deux intervenants comédiens ont amené le problème du harcèlement de manière ludique et ont vraiment laissé aux enfants, tout loisir de trouver, eux-mêmes, les solutions face à un problème que beaucoup rencontrent au quotidien.



Le nombre de doigts levés montre l'intérêt porté par les élèves à cette manifestation.

### Effectifs du collège

|                      |     |
|----------------------|-----|
| Argancy :            | 43  |
| Ennery :             | 93  |
| Fèves :              | 48  |
| Hauconcourt :        | 23  |
| Maizières-lès-Metz : | 558 |
| Semécourt :          | 31  |
| Total :              | 846 |

## Harcèlement scolaires : les 5 signes qui doivent alerter les parents

**Pour l'UNICEF, un enfant sur deux serait concerné par le harcèlement scolaire dès l'âge de 7 ans. Les brimades et moqueries peuvent commencer dès le plus jeune âge, allant de la mise à l'écart, déjà douloureuse, à des insultes et humiliations quotidiennes, voire, des coups.**

### **Maux de ventre, de tête, et envie de rester à la maison**

Gare aux douleurs chroniques qui cachent un réel mal-être. Victimes de harcèlement scolaire, les enfants peuvent somatiser leur stress en maux de ventre, maux de tête, ou exprimer un refus catégorique d'aller à l'école.

### **Changement de comportement à la maison**

Si votre enfant perd l'appétit brutalement, qu'il s'enferme dans sa chambre, ne discute plus, semble préoccupé, ailleurs, ou triste, il faut s'inquiéter. Ce brusque silence est probablement le signe que quelque chose va mal dans sa vie.

### **Baisse des résultats scolaires**

Naturellement, il arrive que certains enfants rencontrent des difficultés dans leur parcours scolaire. Néanmoins, si votre enfant a toujours été bon élève et que d'un coup ses

résultats scolaires sont en chute, cela peut être le signe qu'il est préoccupé, et déconcentré à cause de mauvais traitements.

### **Comportement en classe**

Parallèlement à la baisse des résultats scolaires, il arrive que les enfants victimes de harcèlement scolaire adoptent un comportement plus insolent en classe. Ils essaient de se conformer à l'attitude des élèves populaires afin de rejoindre leur groupe. Au contraire, s'ils participaient beaucoup en classe, il peut arriver qu'en étant harcelés, ils deviennent silencieux et effacés.

### **Le nez dans son téléphone**

Le harcèlement scolaire s'immisce désormais au domicile des enfants. Entre les textos, les messages sur Facebook, les vidéos sur Tiktok ou Snapchat, et les appels en continu, votre enfant peut être harcelé alors même qu'il se trouve dans sa chambre.





## Le harcèlement commence par des petits riens

Le harcèlement peut prendre différentes formes : moral, téléphonique ou autre.

Malheureusement, certains enfants de notre village n'échappent pas à ce phénomène devenu aujourd'hui trop fréquent dans notre société.

Il est parfois compliqué de reconnaître un enfant harcelé, il n'y a pas toujours de signes apparents. Mais dès que la situation est identifiée, un soutien doit être apporté. L'enfant doit être écouté, sentir que sa souffrance est prise en considération. Vous, parents, avez un rôle important à jouer. N'hésitez pas à vous faire aider par des spécialistes si besoin.

Mais aussi, si votre enfant est l'auteur de ce harcèlement, il doit bien le comprendre et cesser ses agissements. Les parents sont le premier maillon permettant d'endiguer ce phénomène. Différentes possibilités s'offrent à vous : la discussion, la surveillance de ses réseaux sociaux, la sanction. Ne le laissez pas faire, ne persistez pas à croire qu'il n'est en rien responsable si l'on vous prouve le contraire.

**PARENTS** d'enfants victimes ou d'enfants auteurs :

**SOYEZ DES PARENTS RESPONSABLES !**



# 3020

Numéro de la ligne d'aide officielle, gratuite, du ministère de l'Éducation nationale.

## Les chiens doivent être tenus en laisse

Encore trop fréquemment, le service de la police municipale est contacté pour des signalements de chiens non tenus en laisse par leur propriétaire lors de promenades, souvent dans le secteur des étangs et des écuries.

Chaque détenteur d'animal est persuadé que son chien est le plus gentil, le mieux éduqué et qu'il n'y aura jamais d'accident, voire de drame. Il est tout à fait impossible de prévoir tous les comportements canins.

Ainsi, pour éviter les accidents, je vous rappelle que la municipalité d'Archanciaccum a pris l'arrêté n°20/2020 le 12 juin 2020, obligeant les chiens à être tenus en laisse faute de quoi, une contravention pourra être dressée.

N'hésitez pas à rappeler leurs obligations à chaque propriétaire.

## Stop info

Vous les aimez,  
faites-les pucer !

Pour augmenter vos chances de retrouver votre chien ou votre chat en cas de perte, demandez à votre vétérinaire de lui implanter une puce électronique.

Ce dispositif permet aux professionnels de retrouver les coordonnées des propriétaires sur le fichier national d'identification des carnivores domestiques.

Frédéric Allary

Responsable de la police municipale pluricommunale





## Horaires d'ouverture

Mardi : 15h30-18h00

Mercredi : 14h00-19h00

Vendredi : 15h30-18h00



Bibliothèque municipale d'Argancy

## Une étagère complète pour les mangas

En ce début d'année, la bibliothèque vous propose plein de nouveautés mangas pour tous les âges et tous les goûts, que vous pouvez d'ores et déjà emprunter ou réserver ! Filles ou garçons, jeunes ou moins jeunes, vous y trouverez certainement votre bonheur.



## Jeux avec Sylviane

Et si on jouait ! Une fois par mois, une séance pour les enfants de maternelle et une séance pour les enfants de CP et CE 1 sont organisées.



## Le sapin avec Brigitte et Dominique

Combien de livres ont été nécessaires à l'élaboration de ce sapin ?

Les cinq premières bonnes réponses, ou les plus approchantes, ont gagné une place de cinéma.



Dominique Truttmann et Brigitte Gerbès

## L'heure du conte

Une fois par mois, place aux histoires !

Une heure du conte spécialement dédiée aux enfants de 4 à 8 ans.





## L'écologie à la maison

### Quelques conseils pour faire ses produits d'entretien soi-même

#### La lessive

Pour entretenir le linge de façon écologique, saine et économique, 5 ingrédients bon marché et faciles à trouver sont nécessaires :

- du savon de Marseille en paillette,
- du vinaigre blanc,
- du bicarbonate de soude
- de l'huile essentielle (lavande, eucalyptus)

#### La recette

Dans une casserole, dans 1 litre d'eau très chaude, versez :

- 50g de savon de Marseille
- 2 cuillères à soupe de bicarbonate
- 2 cuillères à soupe de cristaux de soude
- 20 gouttes d'huile essentielle (facultatif)

Bien dissoudre le tout. Lorsque le mélange est tiède, versez-le dans un flacon de lessive vide. Secouez régulièrement celui-ci. Si le mélange épaissit trop, ajoutez-y un peu d'eau et secouez-le énergiquement.



#### Adoucissant

Dans un flacon vide, mettez 2 cuillères à soupe de bicarbonate, ajoutez du vinaigre blanc jusqu'à la moitié, progressivement (ça mousse !) et complétez avec de l'eau.

- Ajoutez 20 gouttes d'huile essentielle.
- Attendez 30 minutes avant de reboucher le flacon.

**Utilisation :** versez dans le tiroir à adoucissant jusqu'au niveau maximum.

#### Produit multi-usage pour la maison

Dans un flacon-spray vide, mettez :

- 2 cuillères à soupe de bicarbonate,
- 8 cuillères à soupe de vinaigre blanc (attention ça mousse)
- 15 gouttes d'huiles essentielles (l'eucalyptus et le tea tree sont aseptisants)
- 1/2 litre d'eau

Attendez 30 minutes avant de reboucher le flacon.

Utilisation : vaporisez sur les surfaces à nettoyer, frottez, et séchez (salle de bain, cuisine, table...).





## Installation des nichoirs pour la chouette effraie

(Cf : bulletin n°102 - page 33)



La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Moselle a réalisé, courant octobre 2021, la pose de deux nichoirs pour accueillir la nidification de la chouette effraie sur la commune d'Argancy.

Le premier nichoir a pu être installé dans un bâtiment inoccupé de la Communauté Religieuse Cité Marcel Van à Argancy, qui a été sensible à l'opération et qui a eu la gentillesse d'accepter cette mise en place. Le site est tout à fait adapté à l'oiseau, car le nichoir est orienté côté Moselle, vers un territoire de vergers et de prairies, qu'affectionnent particulièrement les chouettes effraies pour y capturer les rongeurs, qui constituent la majorité de leur régime alimentaire.



Nichoir n° 1

C'est dans l'ancien lavoir d'Olgy que le second nichoir a ensuite pris sa place, également bien situé car entouré de tous les milieux de chasse du rapace : haies, jardins, étendues herbeuses et bosquets d'arbres, ainsi que les bâtiments alentours où il pourra se percher pour repérer ses proies favorites.

Un troisième nichoir est à l'étude sur Rugy pour trouver un endroit qui convient à son installation.

Il ne reste plus qu'à surveiller et à espérer que des couples de chouettes effraies acceptent de venir emménager dans ces emplacements.



Trou d'envol du nichoir n° 1 en bas à droite de la fenêtre



Pose du nichoir n° 2 au lavoir



Trou d'envol du nichoir n° 2



## 60 nichoirs pour les mésanges

Pour lutter contre la prolifération des chenilles processionnaires, il n'y a pas plus logique que de favoriser ses prédateurs naturels. Rappelons que l'oiseau spécialisé en la matière est sans conteste la mésange charbonnière ou la mésange bleue : elles sont sédentaires sur notre territoire et en période de nidification et d'alimentation des oisillons, une famille de mésanges consomme jusqu'à 600 chenilles par jour. Ces oiseaux se nourrissent également des chenilles en hiver pour subsister au froid, ils font alors des trous dans les nids et peuvent ainsi en consommer l'intégralité.

La commune d'Argancy, sur conseil de la LPO, a choisi d'adopter cette solution plus respectueuse de l'environnement et qui a déjà prouvé son efficacité ; ainsi, 60 nichoirs ont été installés près des arbres infestés, sur tout le site des étangs. L'équipe des ateliers municipaux a réalisé ces travaux, accompagnée de la LPO, qui apporte son aide pour définir les emplacements des nichoirs.

**Merci à Nathalie Martin de Rugy, membre de la LPO, pour ses conseils.**



Mésange charbonnière



Mésange bleue



## Améliorez votre logement, rénovez votre patrimoine !

**Vous pouvez bénéficier d'aides financières (subventions, prêts, primes...)  
sous réserve du respect des conditions d'octroi**

Pour tout renseignement, prise de rendez-vous, assistance et/ou conseils gratuits, neutres et sans engagement, adressez-vous au :

CALM - SOLIHA Moselle  
24 rue du Palais  
BP 14 062  
57040 METZ CEDEX 01  
Tél : 03 87 75 32 28



### Permanences 2022 - Sur rendez-vous

| Maizières-lès-Metz<br>Rives de Moselle | Hagondange<br>Mairie                   | Talange<br>Mairie                        | Ennery<br>Maison France Services         | Mondelange<br>Mairie                  |
|--|--|--|--|---------------------------------------|
| Mois impairs                           | Mois pairs                             | Mois impairs                             | Mois pairs                               | Mois impairs                          |
| 1 <sup>er</sup> lundi<br>14h00 - 15h30 | 1 <sup>er</sup> lundi<br>14h00 - 15h30 | 2 <sup>e</sup> vendredi<br>10h30 - 12h00 | 2 <sup>e</sup> vendredi<br>10h30 - 12h00 | 3 <sup>e</sup> jeudi<br>14h00 - 15h30 |
| 3 janvier                              |  | 14 janvier                               |  | 20 janvier                            |
|  | 7 février                              |  | 11 février                               |                                       |
| 7 mars                                 |  | 11 mars                                  |  | 17 mars                               |
|  | 4 avril                                |  | 8 avril                                  |                                       |
| 2 mai                                  |  | 13 mai                                   |  | 19 mai                                |
|  | -                                      |  | 10 juin                                  |                                       |
| 4 juillet                              |  | 8 juillet                                |  | 21 juillet                            |
|  | 1 <sup>er</sup> août                   |  | 12 août                                  |                                       |
| 5 septembre                            |  | 9 septembre                              |  | 15 septembre                          |
|  | 3 octobre                              |  | 14 octobre                               |                                       |
| 7 novembre                             |  | -  |  | 17 novembre                           |
|  | 5 décembre                             |  | 9 décembre                               |                                       |



## Déneigement des trottoirs : un devoir de chaque citoyen

Vous devez racler le trottoir devant votre domicile et le tenir soigneusement balayé. S'il n'existe pas de trottoir, vous devez tenir déneigé un espace de 1,5 m de largeur à partir du mur de la façade jusqu'à la route.

La neige devra être stockée sur le trottoir, en cordon, ou en limite de l'espace dégagé. En aucun cas, elle ne devra être poussée dans les bouches d'égoûts, ni dans les caniveaux, ni sur la voie publique.



### Attention !

A défaut, en cas d'accident (chute et blessures), la responsabilité civile des propriétaires et occupants sera mise en cause.

## N'oubliez pas le marché du jeudi



Tous les jeudis matin, le parking de la salle des fêtes accueille le marché hebdomadaire.

Boucher, crémier-fromager, apiculteur, restaurant (plats à emporter), légumes, horticulture, etc... sont à votre disposition.

Continuez par vos visites à soutenir ces commerçants qui viennent à vous.



## Don de sang

**En raison de la pandémie, les stocks de sang sont particulièrement bas. Il manque du sang des groupes A, B, O.**

**Le pass sanitaire n'est pas nécessaire en collecte.**



<https://dondesang.efs.sante.fr/>

Réservez-votre don en quelques clics !

Prenez rendez-vous pour un don, c'est simple et rapide ! Choisissez une collecte et cliquez sur le type de don que vous souhaitez réaliser.

**Prochaine collecte  
Argancy - Salle des Fêtes  
Mercredi 16 mars 2022  
15h30 - 19h00**

**Merci à vous !**



## L'Insee enquête sur l'emploi

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

A cet effet, **tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite** : la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur de l'Insee au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou sur Internet.

**La participation de tous, quelle que soit votre situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.**



### Enquête sur l'Emploi, le Chômage et l'Inactivité

L'Insee réalise cette enquête dans notre commune.

Quelques ménages seront sollicités. Ils recevront une lettre indiquant l'objet de l'enquête et le nom de l'enquêteur de l'Insee chargé de les interroger.



### La procédure :

Un(e) enquêteur(rice) de l'Insee prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés. Il (elle) sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant. Compte tenu de la crise sanitaire, l'enquêteur(rice) respectera de manière stricte un ensemble de mesures, ceci afin de vous protéger et de se protéger.

**Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.**

## STOP INFO

### Tous à vos plumes pour le 21<sup>e</sup> concours de poésie Paul Verlaine

L'association « Les amis de Verlaine » organise un concours de poésie ouvert à tous.

Ce concours s'adresse à tous les poètes francophones et comprend quatre catégories :

- poésie libre ;
- poésie régulière néo-classique ;
- poésie jeune espoir pour les poètes âgés de 14 à 25 ans inclus ;
- poésie junior pour les poètes de 8 à 13 ans.

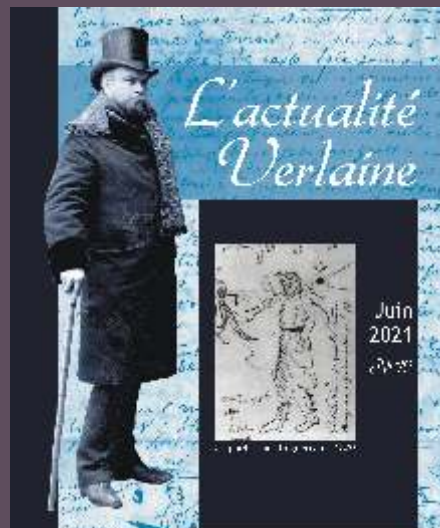
Il est demandé de composer sur un thème libre ou le thème proposé de l'année : « Il est des jours - avez-vous remarqué ? Où l'on se sent plus léger qu'un oiseau... » (Extrait de *Impression de printemps*)

Publication dans la revue *L'actualité Verlaine*

Prix de 150 à 200 €, diplômes et livres récompensent les lauréats.

Règlement complet sur le site : [www.amis-verlaine.net](http://www.amis-verlaine.net)

Rubrique : Le concours de poésie, règlement annuel.



[www.amis-verlaine.net](http://www.amis-verlaine.net)

## La numérotation des sorties de l'autoroute A4

Suite à la mise en service du contournement sud de Reims en 2010 et à l'ouverture prochaine du contournement ouest de Strasbourg et afin de garantir la cohérence des numéros de diffuseurs, il convient de renuméroter les entrées et les sorties de l'autoroute A4 entre Reims et Strasbourg.

Ainsi, les équipes de la Sanef sont intervenues sur les panneaux signalétiques de l'autoroute A4 entre La Veuve et Reichstett pour changer la numéros des 25 sorties impactées par cette évolution.

| Dénomination du diffuseur | Ancien N° | Nouveau N°     |
|---------------------------|-----------|----------------|
| La Veuve                  | 27        | <b>24</b>      |
| Saint-Etienne-au-Temple   | 28        | <b>25</b>      |
| Sainte-Menehould          | 29        | <b>26</b>      |
| Clermont-en-Argonne       | 29-1      | <b>27</b>      |
| Voie sacrée               | 30        | <b>28</b>      |
| Verdun                    | 31        | <b>29</b>      |
| Fresnes-en-Woëvre         | 32        | <b>30</b>      |
| Jarny                     | 33        | <b>31</b>      |
| Ste-Marie-Aux-Chênes      | 34a /34b  | <b>32a/32b</b> |
| Marange-Silvange          | 35        | <b>33</b>      |
| Semécourt                 | 36        | <b>34</b>      |
| <b>Argancy</b>            | 37        | <b>35</b>      |
| Boulay                    | 38        | <b>36</b>      |

| Dénomination du diffuseur | Ancien N° | Nouveau N° |
|---------------------------|-----------|------------|
| Saint-Avold               | 39        | <b>37</b>  |
| Freyming                  | 40        | <b>38</b>  |
| Farébersviller            | 41        | <b>39</b>  |
| Puttelage                 | 41-1      | <b>40</b>  |
| Sarreguemines             | 42        | <b>41</b>  |
| Sarre-Union               | 43        | <b>42</b>  |
| Phalsbourg                | 44        | <b>43</b>  |
| Saverne                   | 45        | <b>44</b>  |
| Hochfelden                | 46        | <b>45</b>  |
| Brumath ZI                | 47        | <b>46</b>  |
| Brumath sud               | 48        | <b>47</b>  |
| Reichstett                | 49        | <b>48</b>  |

### Parc immobilier communal

Pour tout renseignement s'adresser à :

#### AC Immobilier

1 rue des Treize

57070 Metz

Tél : 03 87 36 34 75

Courriel : acimmobilier@sfr.fr

#### ALT Immogest

28 rue Emile Zola

57000 Hagondange

Tél : 03 87 67 34 13

### Parc immobilier intercommunal

#### Logements seniors

S'adresser à Rives de Moselle

Tél : 03 87 51 77 02

### Coupon réponse du jeu « Archanciacum »

#### Participant

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

Téléphone .....

Courriel .....



## Déclarations préalables

| Demandeur          | Adresse des travaux                             | Nature des travaux   |
|--------------------|---|--|
| Sidi Onorio        | 18 rue des Pinsons à Argancy                    | Pergola  |
| Willaume Christian | 2 rue de Bussière à Argancy                     | Remplacement de la piscine   |
| Didierjean Emilie  | 13 rue des Pensées à Rugy                       | Remplacement des brises vues actuels<br>Remplacement du grillage<br>Installation d'un portail      |
| Weber Xavier       | 18 rue des Pensées à Rugy                       | Mise en peinture du mur de soutènement   |
| Noël Jordan        | 4 rue des Jardins à Argancy                     | Remplacement d'une fenêtre par une porte.<br>Remplacement de deux petites fenêtres par une fenêtre |
| Lezzi Christophe   | 11 A rue des Prés à Argancy                     | Véranda  |
| Pupin Laurent      | 5 rue des Lilas à Argancy                       | Application d'une résine de couleur sur les tuiles   |
| Open Energie       | Rozaire Josselin<br>4 B rue de Metz à Olgy      | Pose de panneaux photovoltaïques   |
| Thienpont Isabelle | 9 rue des Mirabelliers à Rugy                   | Clôture  |
| Drugbert Mickaël   | 10 rue des Bouvreuils à Argancy                 | Clôture  |
| Sevea energy       | Bassan Laurent<br>17 rue de la Crouée à Argancy | Panneaux photovoltaïques   |

## Permis de construire

| Demandeur          | Adresse des travaux                   | Nature des travaux                  |
|--------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| ALEXANDRALOG FRN03 | BAOMARC<br>4 rue Louis Blériot à Rugy | Extension de l'usine                |
| M. et Mme Schwartz | 13 rue de Bussière à Argancy          | Extension d'une maison individuelle |

## À noter

Quels que soient les travaux extérieurs effectués sur votre bien (ravalement de façade, changement de menuiseries, chalet de jardin, véranda, etc), ceux-ci doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une demande préalable en mairie pour être en conformité avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune.

Si vous n'êtes pas en conformité, vous pouvez régulariser en vous présentant en mairie. A défaut, c'est l'article 40 du code pénal qui s'applique.

A la fin du chantier, vous devez déposer en mairie une déclaration de fin de travaux.

## Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la mise en place d'un dispositif permettant de déposer vos demandes d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) est obligatoire pour toutes les communes. Il vous est donc possible de déposer vos demandes d'urbanisme soit par papier, soit via ce nouveau dispositif.

Pour notre commune, ce dispositif a été mis en place par le biais d'une plateforme électronique, où vous pouvez déposer vos différentes demandes. Celle-ci est accessible depuis le lien suivant : <https://www.geopermis.fr>

Toute demande d'urbanisme qui serait envoyée directement sur l'adresse mail de la commune ne pourrait être considérée comme recevable puisque seul l'adresse « <https://www.geopermis.fr> » permet de **déposer vos demandes de manière électronique et dématérialisée.**

# Etat civil

## Naissances

Antoine MORATILLE né le 6 septembre 2021  
Timéo HENNEQUIN né le 27 septembre 2021  
Sacha FERREIRA DE SOUSA BERSON né le 10 octobre 2021  
Hugo MARTIN né le 30 octobre 2021  
Mona IEZZI née le 7 novembre 2021  
Baptiste MAYER né le 03 décembre 2021  
Ava SPIERCKEL née le 09 décembre 2021  
Noée MARGRAFF née le 28 décembre 2021



## PACS

Lionel FOLI et Valérie MAURICE  
pacsés le 20 août 2021  
Antoine BRIERE et Aurélie WOELFFEL  
pacsés le 24 décembre 2021



## Inscription noces d'or

**Vous fêtez vos noces d'or, de diamant ou plus encore, signalez-vous en mairie!**  
**Une surprise vous sera réservée.**



## Décès

Odette VECRIN décédée le 11 septembre 2021  
Henri HAUT décédé le 12 novembre 2021  
Jean-Paul RIOUALLON décédé le 21 novembre 2021  
Jean MATHEIS décédé le 29 novembre 2021



## Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20

### Urgence dentaire

Tél : 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)

Tél : 03 87 56 46 46

7 j/7 de 8h30 à 16h00

Hôpital d'instruction des armées Legouest  
Rue des Frères Lacretelle - 57070 Metz



## Si vous déménagez

Vous devez vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile avec votre livret de famille et une pièce d'identité. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école. Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.





## Manifestations du trimestre

En raison des aléas liés à la pandémie, aucune date de manifestation ne peut être diffusée.

## Don du sang

Mercredi 16 mars 2022

15h30 - 19h00

Salle des fêtes

A noter : le pass sanitaire n'est pas nécessaire pour donner son sang. Les gestes barrières et autres dispositions sont maintenues. Le port du masque reste obligatoire.



**Mairie d'Argancy**  
1, Place Anne de Méjanès  
57640 ARGANCY  
Tél : 03 87 77 83 21  
Fax : 03 87 77 72 70  
mairie@argancy.fr  
www.argancy.net



**Villes et Villages Fleuris**  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE